REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DES MOYENS
SOUS DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES MARCHES
19, rue Docteur saâdane Alger
NIF : 40 800 100 200 0071

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

APPEL D'OFFRES N°06/DGD/ DAM/SDIM/2024

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et au décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Générale des Douanes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondus à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°06/DGD/DAM/SDIM/2024, relatif à **la réalisation des travaux de réfection, grosses réparations et équipement des écoles des douanes**, paru le 20 Octobre 2024 dans les quotidiens nationaux « El Moudjahid » et « El Khabar » et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur public « BOMOP », qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, les marchés relatifs à **l'ensemble des lots** sont attribués provisoirement comme suit :

Lots réservés aux travaux de réfection et grosses réparations des écoles des douanes						
Désignation du lot	**Entreprise retenue**	**Numéro d'Identification Fiscale**	**Note de l'offre technique**	**Délai de réalisation des travaux**	**Montant de l'offre après correction en TTC**	**Observation**
LOT N°1 : Ecole des douanes à Oran	ETB HP OUARET MOHAMED SAID	170190300315191	57/80 Note corrigée	180 jours	107 721 715,50 DA	Offre unique pré-qualifiée techniquement
LOT N°2 : Ecole des Douanes à Ouled Mimoun à Tlemcen	Infructueux (aucune offre pré-qualifiée techniquement)					
LOT N°3 : Ecole des douanes Mékhadma à Ouargla (Ecole des officiers)	SARL BARKA des grands travaux	000730012400802	50/80	240 jours	92 038 598,40 DA	Offre moins disante (Marché attribué après annulation de la première attribution provisoire.)
LOT N°4 : Ecole des douanes Ain El Beida à Ouargla (Ecole des agents)	ETB GUEDD Miloud	178300101660197	64/80 Note corrigée	300 jours	203 560 031,50 DA	Offre moins disante
LOT N°5 : Ecole des Douanes à Annaba	Infructueux (aucune offre pré-qualifiée techniquement)					

Lots réservés à l'équipement des écoles des douanes								
Désignation du lot	**Entreprise retenue**	**Numéro d'Identification Fiscale**	**Note de l'offre technique**	**Délai de livraison**	**Montant de l'offre après correction en TTC**	**Délai de garantie**	**Délai d'intervention du service après vente**	**Observation**
LOT N°6 : Mobilier	ICSN Nouacer Farid	176401200102129	60/60	10 jours	59 882 704,00 DA	37 mois	/	Offre unique pré-qualifiée techniquement
LOT N°7 : Équipement et matériel pédagogiques	ICSN Nouacer Farid	176401200102129	60/60	10 jours	23 355 416,00 DA	37 mois	48 heures	Offre unique pré-qualifiée techniquement
LOT N°8 : Literie, couchage et stores	General Fiber	191162401621103	60/60	30 jours	35 803 887,00 DA	60 mois	/	Offre unique pré-qualifiée techniquement
LOT N°9 : Équipement et matériel de cuisine et de foyer	DOGGA Mohammed Abderrahim	187300100212137	60/60	05 jours	37 058 028,00 DA	120 mois	48 heures	Offre unique pré-qualifiée techniquement
LOT N°10 : Équipement de buanderie	SARL Samos Group Industrie	099916000742289	57,2/60	120 jours	60 835 656,00 DA	24 mois	48 heures	Offre moins disante
LOT N°11 : Équipement d'infirmerie	Infructueux (aucune offre pré-qualifiée techniquement)							
LOT N°12: Équipement de sport et de loisirs	Infructueux (aucune offre pré-qualifiée techniquement)							
LOT N°13 : Équipement anti-incendie et aération	Entreprise protection incendie (MIMOUNI Radja Bouchra)	294310107242213	50/50	01 jour	2 381 487,50 DA	60 mois	/	Offre unique pré-qualifiée techniquement

Les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres, peuvent se rapprocher du service concerné (Direction Générale des Douanes – Sous-direction des Infrastructures et des Marchés, Bureau des Marchés Publics n°411), au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

En application de l'article 56 de la loi susmentionnée et l'article 82 du décret susmentionné, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les dix (10) jours, qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution provisoire, auprès de la Commission Sectorielle des Marchés du Ministère des Finances, domiciliée au siège du Ministère des Finances- immeuble Ahmed Francis- cité Malki - Ben Aknoun - Alger (Bureau n°3156 situé au 3ème étage – zone H).